

Chères Collègues, Chers Collègues, Chers Membres,

Voici revenu le temps de la lettre de Présidence qui vous tient au courant des activités SRAPL, cette fois pour l'année statutaire 2017-2018. Nous espérons qu'elle saura rencontrer votre intérêt et votre curiosité.

En novembre dernier, nous avons eu notre **assemblée des Délégués** qui s'est déroulée comme à l'habitude avec un ordre du jour standard ou presque. Malheureusement, certains délégués n'ont pas pu être présents, ce qui n'a pas empêché les débats et discussions, mais a réduit l'empan de nos réflexions par rapport aux diversités cantonales. C'était particulièrement regrettable en ce cas puisque nous devons discuter de l'éventuelle refonte totale des statuts, telle que préparée par la présidence en lien avec une responsable de section. De ce fait, nous n'avons pas pu évoquer de manière significative les enjeux de ces modifications.

Brièvement dit, il se posait la question de renforcer l'autonomie des sections cantonales (qui deviendraient chacune une « *Société (canton) d'audiologie, phoniatrie et logopédie* ») en faisant de la SRAPL actuelle une *Fédération des Sociétés Romandes d'Audiologie, Phoniatrie et Logopédie*.

Ce mode de faire rendrait nécessaire une *Assemblée Générale* cantonale dans laquelle seraient discutées les propositions de la Fédération (Fed/SRAPL) d'une part, identifiées les propositions, questions et problèmes qui se posent dans chacun des cantons concernés d'autre part, pour faire transiter ces données à la prochaine AD de la Fed/SRAPL. Pour élargir le panel de discussion en AD - et mieux y favoriser la représentation cantonale - chaque AG cantonale désignerait pour une (ou deux) année(s) un représentant cantonal qui participerait à l'AD de la Fed/SRAPL. Cela dynamiserait le groupe d'échanges et de discussion de l'assemblée romande et pourrait renforcer la participation des membres et leur sentiment d'appartenance aux structures cantonales et régionale.

Ce mode de faire permettrait aussi d'avoir un **tournus avec une présidence d'une année**, le vice-président devenant président à son tour l'année suivante. Pendant son année de présidence, la société cantonale organiserait un événement de formation continue romand un samedi de novembre (à Lausanne actuellement). Au cours du mandat de présidence, assuré successivement par les différents cantons (par ordre alphabétique de ceux-ci), le canton assurant la présidence régionale n'aurait pas la responsabilité d'organiser un événement de formation continue sur le plan cantonal.

Cela permettrait à chacun de se responsabiliser pour la conduite d'une AD, bien évidemment avec le précieux soutien du secrétariat central pour tout ce qui relève de l'intendance. Le secrétariat central serait préservé et assurerait comme à l'accoutumée la gestion des cotisations et l'administration de la formation continue romande.

Dans cette perspective, les responsables actuels de sections cantonales ont pour tâche de **sonder leurs membres** (éventuellement par le biais d'une assemblée générale cantonale) pour évaluer les avantages (ou inconvénients) de cette nouvelle structuration institutionnelle. Ces positions seront mises en commun pour la préparation de l'AD de novembre 2018.

D'**autres solutions** sont envisageables et méritent réflexion : ne conserver que les sections cantonales SRAPL qui s'associeraient aux associations cantonales ARLD pour promouvoir et organiser en **partenariat** des événements de formation continue. Ce mode de faire a déjà existé, en particulier dans le canton du Jura avec une collaboration fructueuse et équilibrée.

Dans cette perspective, si le mandat du secrétariat central resterait le même, la question de l'organisation d'une formation au niveau romand pourrait être revue : un événement de FC pourrait avoir lieu tous les deux ou trois ans seulement sur la base d'une thématique identifiée comme utile et nécessaire par les membres. De même, on peut se poser la question d'une formation sur un ou

deux jours entiers qui donnerait une valeur plus importante aux attestations délivrées, même si elles ne constitueraient pas une certification en tant que telle. Pour organiser ces événements biennaux ou triennaux, le temps serait donné aux organisateurs de prendre contact avec les sociétés médicales membres de la SRAPL pour identifier au mieux des thèmes de réflexion d'intérêt commun et organiser ces temps de formation continue en conséquence.

Avec un tel modèle de fonctionnement, un canton prendrait à charge la préparation de l'événement de formation continue sur la base d'une cooptation entre structures cantonales. On pourrait aussi considérer dans cette perspective que, chaque section ou société cantonale ayant ses assemblées générales annuelles, on pourrait réduire le nombre d'AD régionales, voire les supprimer, si elles paraissaient superfétatoires du point de vue du fonctionnement. Dans ce cas, chaque société cantonale serait reconnue comme entité statutaire de référence, mais pourrait encore et toujours bénéficier de l'apport du secrétariat central pour la gestion des cotisations. L'accent serait donc clairement mis sur des événements de FC cantonaux et, à intervalles plus ou moins réguliers, par des propositions de FC régionale impliquant activement les sociétés médicales dans la détermination du thème et la mise en oeuvre des formations.

Comme vous le comprenez bien, la proposition Fed/SRAPL impliquerait des changements, mais moindres que la version qui considérerait les sociétés SRAPL cantonales comme partenaires des associations cantonales ARLD pour la mise en oeuvre de formation continue. Dans le premier cas, les AD régionales seraient conservées alors que dans le deuxième cas, on peut légitimement la question du maintien ou de la suppression des AD régionales.

C'est à cette ensemble de questions quant aux structures SRAPL qu'il s'agit donc de réfléchir d'ici à l'automne 2018, moment où une décision devra être prise pour assurer la continuité et le changement par rapport aux structures SRAPL.

Pendant l'année 2016 - 2017 plusieurs activités de formation continue ont été réalisées au niveau cantonal (vous pouvez consulter le site SRAPL.ch pour en savoir plus) et la deuxième matinée de réflexion sur le cycle « Le larynx dans tous ses états » s'est effectuée avec les apports intéressants du Dr Philip TARAMACAZ par rapport au concept de « larynx irritable », et une brève présentation de ma part concernant la dimension phono-ventilatoire des disfluences, dont nous n'avons pas eu l'occasion de débattre vu le temps limité à disposition et les nombreuses questions adressées avec pertinence par les membres au Dr Taramarcas. Si vous souhaitez avoir une copie de la présentation du Dr Taramarcas, vous pouvez en informer le secrétariat central qui transmettra votre demande au Dr Taramarcas, qui, lui, vous fera parvenir personnellement les document idoines.

En novembre prochain, nous nous centrerons sur la pratique du traitement des dysphonies et de leurs troubles associés. A ce sujet, une demande vous est adressée directement (et sera confirmée par un autre courrier à l'intention des membres) :

Nous cherchons deux ou trois collègues qui pratiquent régulièrement le traitement des dysphonies (de quelque type qu'elles soient) et/ou des troubles associés (les diffluences) pour animer chacun (seul ou à deux) un atelier de 45 minutes, répété deux ou trois fois selon le nombre d'animateurs, lors de la séance de formation continue prévue à Lausanne en novembre prochain. Ces temps de travail donneraient lieu à une indemnisation par la SRAPL. Suite à ces ateliers, un débat commun serait organisé pour permettre une analyse des pratiques et toutes comparaisons utiles.

Nous vous remercions d'avance de réfléchir à cette demande et de transmettre toute disponibilité au secrétariat central pour que nous puissions avancer dans l'organisation de ce temps de formation continue qui clôturera le cycle « Le larynx dans tous ses états » le 17 novembre 2018.

Concernant notre collaboration avec les **structures internationales** telles que le BIAP et l'IALP, la situation est la suivante : nous avons décidé que tous les membres seraient informés des événements organisés par l'IALP pour qu'ils puissent s'y inscrire à titre personnel. Nous serions heureux que les personnes qui participeraient à ces événements en fassent un bref rapport au secrétariat central pour diffusion aux membres. Concernant le BIAP, Philippe Estoppey continue à

collecter toutes informations utiles, et c'est à lui que vous pouvez vous adresser pour obtenir des données par rapport aux groupes de travail et aux résolutions que propose le BIAP au niveau international par rapport à l'audiophonologie.

Un grand merci à chacun de nos partenaires pour les tâches qu'ils assument tant sur le plan cantonal que sur le plan régional ou international. Des remerciements particuliers et chaleureux vont à la responsable de la section jurassienne, Christine LACHAT FRUND qui a réalisé tout un travail par rapport aux professionnels du canton et proposé la coordination SRAPL/ARLD pour la formation cantonale du Jura : pour des raisons personnelles, elle a décidé de quitter la présidence cantonale et s'est chargée de trouver un remplaçant à la fois pour la présidence et pour la participation aux AD régionales. Nous espérons que son choix lui permettra d'engager de nouvelles activités personnelles ou professionnelles qui sauront être pour elle occasions de plaisir et de découverte.

Par ailleurs, en ce qui concerne la présidence (que j'avais reprise suite à la fin de mandat du Dr Witzig), après neuf années de présidence (et dix années en AD en tant de président de la section genevoise) j'ai pris la décision de terminer en novembre prochain mes deux mandats : lors de la prochaine AD (que je présiderai pour la dernière fois), une personne me remplaçant devra être élue, ce même travail d'élection devant se faire dans le cadre de la section genevoise (à laquelle un courrier sera adressé dans ce sens dans les plus brefs délais). Lors de l'AD, ce sera aussi l'occasion d'élire quelqu'un au poste de vice-présidence, et ceci quelles que soient les structures statutaires qui seront choisies. En effet, j'ai accepté de travailler toutes ces années sans vice-présidence dans la mesure où la plupart des responsables de section étaient de nouveaux arrivés et qu'il était utile de leur laisser le temps « d'apprendre l'institution », mais je pense sincèrement que c'est maintenant chose faite, pour les uns comme pour les autres.

Je profite de cette lettre pour adresser mes plus vifs remerciements à Albane BERARD, notre secrétaire générale, qui depuis son arrivée à la SRAPL, a toujours su agir avec élégance et précision dans la réalisation de ses différentes tâches, le tout avec courtoisie et rapidité. C'est pour nous une grande chance de bénéficier de ses services, et nous avons décidé en AD de lui en témoigner par une légère augmentation de son indemnité annuelle, sachant que grâce à notre nouvelle gestion, nous avons pu presque totalement éliminer le « déficit » financier qui nous obligeait à compenser la perte en prenant sur le capital de la SRAPL.

Alors merci à vous tous, qui chacun à votre manière, organisateur, animateur ou participant, a contribué pendant cette année 2016-2017 à faire vivre la SRAPL, en espérant que nos nouvelles structures seront autant de garanties pour sa pérennité et sa vitalité.

Bien cordialement à vous tous,

Léo BARBLAN
Présidence SRAPL/CHrom

Genève, le vendredi 13 avril 2018

LB130418